

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SOLIGNAC DU 7 AVRIL 2023

PROCES-VERBAL

Le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac s'est réuni à la mairie de Solignac après convocation légale du 3 avril 2023, sous la présidence de Madame Nathalie COIGNAC.

Présent(e)s :

Mesdames BAYLE, COIGNAC, GUITARD, HAMRI, LAFFITTE, MOURNETAS
Monsieur MERZEAU

Nombre des membres du Conseil d'Administration			
En exercice	Présents	Absents représentés	Absents
13	7	3	3

Procurations et excusés :

Victoire BRUNEAU
Laure FERNANDES donne procuration à Nathalie COIGNAC
Martine FOURGEAUD
Sébastien GOUJEAUD
Sylvie GUITARD
Alexandre PORTHEAULT donne procuration à Claire MOURNETAS
Alix SEGARD donne procuration à Jacques MERZEAU

Désignation du secrétaire de séance :

Mme COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Validation du PV du 16/03/23
- 2- Approbation du compte de gestion 2022
- 3- Vote du compte administratif 2022
- 4- Budget primitif 2023
- 5- Questions diverses

1. Validation du compte-rendu et du PV du CCAS du 16 mars 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité

- En introduction au vote des budgets

Les recettes de 2022

- **366,66 €** pour la vente de 3 concessions. Il est à noter qu'à partir de 2023, cette recette ne sera plus directement impactée sur les recettes du CCAS mais sur celles de la commune.
- **50 €** de don d'un particulier
- **1127.32 €** correspondant à la valeur du don de la valeur de leur colis par les aînés fin 2021. Pour information, 61 personnes avaient alors fait le choix de donner la valeur de leur colis au CCAS (23 simples et 19 doubles)

Soit un total de **1543.98 €** de recettes

Les dépenses de 2022 :

Elles sont de 2413.14 € en 2022. Elles ont quasi triplé entre 2021 et 2022, pour revenir à un montant approchant les dépenses de l'année 2020.

En 2022, les colis alimentaires auront permis d'aider 28 personnes (14 adultes et 14 enfants) réparties dans 10 foyers.

Les aides financières individuelles ont concerné 5 foyers.

En 2021, cette aide avait concerné 11 personnes (7 adultes et 4 enfants) réparties dans 6 foyers.

2 personnes avaient sollicité des aides financières individuelles. Seule une a été réglée (720 €).

2- Approbation du compte de gestion 2022 (annexe 1)

Présentation du compte-rendu du compte de gestion de l'année 2022 :

Dépenses = 2431.14 €

Recettes = 1543.98 €

soit un déficit de 887.16 €

→ Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

3- Vote du compte administratif 2022 (annexe 2)

Dépenses = 2431.14 €

Recettes = 1543.98 €

En l'absence du président, la vice-présidente sort pour ce vote.

→ Le compte administratif est voté à l'unanimité

4- Vote du budget primitif 2023 (annexe 3)

Fin 2022, 37 aînés ont décidé de donner la valeur de leur colis au CCAS. 17 colis simples et 10 colis doubles, ce qui représente 501.50 €, à impacter sur le BP 2023. Cette recette est logiquement moins importante du fait de la reprise du repas des aînés fin 2022 ; celui-ci n'avait pas eu lieu en 2020 et 2021 du fait du contexte épidémique. En remplacement, des colis avaient été proposés à tous les aînés de la commune.

Le report des sommes non dépensées est de 2385.52 € (4816.66 € - 2431.14 €). Il est complété par 2114.48 €, qui comprennent les 501.50 € de dons des aînés ; au total, un crédit de fonctionnement de 4500 €.

→ Le Budget primitif 2023 est voté à l'unanimité.

- Questions diverses

Gestion des livraisons de la banque alimentaire

La séance est levée à 19h30

**La vice-présidente et secrétaire de séance,
Nathalie COIGNAC**

A blue circular stamp from the Mairie de Solignac is visible, featuring a central emblem and the text "MAIRIE de SOLIGNAC" around the perimeter. A large, stylized blue signature is written over the stamp and extends downwards.